



Cession de part d'invivision à titre gratuit à ma fille

Par **lucya**, le **08/01/2019** à **21:42**

Bonjour,

Actuellement, nous sommes 3 propriétaires en indivision, ma mère, mon père et moi. mes parents souhaitent me céder leurs parts à titre gratuit, est-ce possible? quel sera le montant de l'act notarial ?

merci d'avance pour votre aide,

Par **nan44**, le **08/01/2019** à **22:49**

Bonsoir,

Une cession à titre gratuit revient en principe à faire une donation, ce qui est possible.

Le montant des frais et droits est fonction du montant de la cession

Cordialement